

# FICHE PRATIQUE

## LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

### Le plan de masse : PC 2 / PC Mi 2 / DP 2

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable à déposer à la mairie.



Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction. Un plan de masse État des lieux et un plan de masse Projet sont souvent nécessaires pour plus de clarté.

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, etc.). Indiquez l'échelle du document.

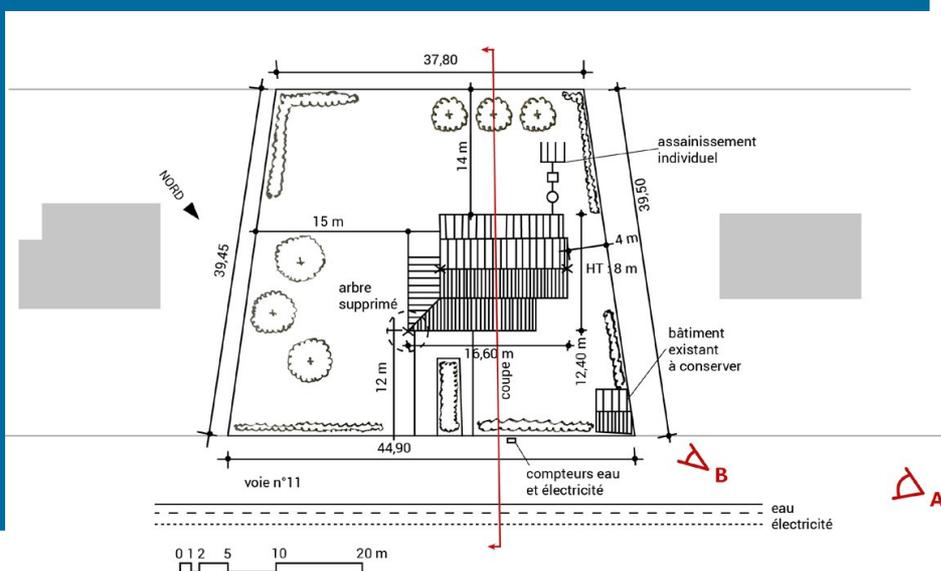
Pour votre terrain, indiquez :

- son orientation (indiquez le nord),
- ses côtes dans les 3 dimensions, les courbes de niveau,
- les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- les plantations, les clôtures.

Pour votre projet de construction, indiquez :

- ses distances par rapport aux limites du terrain,
- les places de stationnement, accès, voirie interne,
- l'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.

En cas d'assainissement individuel, représentez le sur le plan.



**Attention :** Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.